

4.00 crédits

30.0 h

Q1

**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Enseignants	Beguïn Etienne ;Fonteyn Jean ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours étudie, d'après un enseignement qui mêle l'exposé magistral et la résolution de cas pratiques, dans une formule qui se veut interactive : 1. La vente. 2. Les baux. 3. Le commodat. 4. L'usufruit, le droit d'emphytéose et le droit de superficie. 5. Les cession d'universalités. 6. Le crédit hypothécaire.
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p><b>Maîtriser et appliquer</b></p> <p>Maîtriser le contenu des principales règles du droit positif belge dans toutes ses branches, ainsi que celles du droit européen et du droit international, pouvoir en comparer les traits essentiels à quelques systèmes étrangers et être capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits, fussent-ils présentés de façon complexe, et inversement.</p> <p><b>2.6.</b> Etre capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits concrets, et inversement.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen oral sur la matière enseignée (en présentiel ou via Teams, suivant les circonstances). Les étudiants pourront disposer des codes.
Méthodes d'enseignement	L'enseignement se donnera en présentiel et, le cas échéant, suivant les circonstances, partiellement en présentiel et partiellement via Teams. Enseignement magistral illustré de nombreux exemples tirés de la pratique notariale.
Contenu	<p>Sect. 1. Définition et typologie de la vente immobilière</p> <p>Sect. 2. L'avant-contrat et le compromis</p> <p>Sect. 3. Le titre de propriété et les recherches préalables</p> <p>Sect. 4. Les parties</p> <p>Sect. 5. Tontine et accroissement</p> <p>Sect. 6. Le bien vendu</p> <p>Sect. 7. Le transfert de propriété et la délivrance</p> <p>Sect. 8. Les conditions générales et la liberté hypothécaire du bien vendu.</p> <p>Sect. 9. Les notifications fiscales et sociales</p> <p>Sect. 10. Le prix</p> <p>Sect. 11. La copropriété.</p> <p>Sect. 12. La promotion immobilière et la loi Breyne.</p> <p>Section 13. La vente en rente viagère.</p> <p>Section 14. La vente publique.</p> <p>Sect. 15. Eléments de fiscalité directe.</p> <p>Section 16. Emphytéose et superficie.</p>
Ressources en ligne	Le support consiste en des notes de cours disponibles sur Moodle.
Autres infos	Les étudiants sont autorisés à utiliser les codes de leur choix à l'examen.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en notariat	NOTA2MC	4		